

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01 JUIN 2023

N° d'ordre : DEL 17-06-2023

Objet de la délibération :

**ADOPTION DE LA CONVENTION CADRE
AUX OPERATIONS DE REVITALISATION
DU TERRITOIRE (ORT) DE RAMBOUILLET
TERRITOIRES**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants : 23

Date de la convocation :
22/05/2023

Date de publication en ligne :
06/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} juin à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, Jean-François DELARUE, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Thierry PARNOT, Francine JACQUET, Sindy ABGUILLERM, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Francine BERTRAND, Jean-Marc BENTOURE, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS

Absents excusés : Alain LELARGE qui donne pouvoir à Daniel COQUELLE, Christiane CHILLAN qui donne pouvoir à Béatrice HONDARRAGUE, Sylvie DESAGE qui donne pouvoir à Francine JACQUET, Laurence ROQUES, qui donne pouvoir à Thierry PARNOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Thierry PARNOT

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 2131-1 et suivants,

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses article L. 303-2,

VU la délibération n° DEL 021-04-2021 relative à la signature de la Convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain,

CONSIDÉRANT le projet de revitalisation du territoire de la commune d'ABLIS

CONSIDÉRANT l'opportunité de mettre en place une ORT sur la commune d'ABLIS,

Entendu l'exposé présenté par Monsieur Jean-François DELARUE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité de ses membres présents ou représentés, 4 CONTRE (Mesdames Bertrand, Lamé, Messieurs Bentouré et Gueffier), 1 ABSTENTION (Monsieur Aubois),

APPROUVE le projet de Convention cadre aux opérations de revitalisation du territoire de Rambouillet Territoires,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer Convention cadre aux opérations de revitalisation du territoire de Rambouillet Territoires.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Fait à ABLIS, le 05/06/2023

Le Maire,
Jean-François SIRET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.